



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 47687

Texte de la question

M. Francisque Perrut appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation grave qui semble prevaloir en Turquie. En effet, dans un rapport récent, Amnesty International denonce les exactions des forces de l'ordre turques qui pratiquent la torture et les mauvais traitements a l'encontre des personnes et des enfants places en garde a vue. Ce document fait egalement etat de violences commises par l'opposition armee dans certaines regions de ce pays. Il est important de noter que la Turquie a ratifie librement plusieurs conventions internationales et europeennes telles que la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant ainsi que la convention des Nations Unies et la Convention europeenne contre la torture. Aussi, il lui demande si a l'occasion de negociations bilaterales ou europeennes, la France, etat partie a ces memes conventions ne pourrait prendre l'initiative de rappeler officiellement au Gouvernement turc ses engagements nationaux et internationaux pour le respect des droits de l'homme.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur la situation des droits de l'homme en Turquie. Le Gouvernement francais ne manque aucune occasion de rappeler aux autorites turques la necessite d'ameliorer la situation des droits de l'homme en poursuivant le processus de democratisation entame notamment en 1995 avec la revision partielle de la Constitution et de la loi antiterroriste. Nos partenaires europeens partagent ces preoccupations. C'est ainsi que le sommet europeen de Dublin des 13 et 14 decembre 1996 a clairement souligne, dans ses conclusions, la necessite pour la Turquie de respecter les normes les plus elevees en matiere de droits de l'homme. Il faut, a ce titre, relever qu'a l'occasion d'une rencontre entre Mme Ciller, vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères de la Republique de Turquie, et cinq de des homologues europeens a Rome, le 29 janvier dernier, celle-ci s'est personnellement engagee a faire aboutir prochainement deux projets de reforme : l'un en matiere de reduction de la duree de la garde a vue et l'autre en matiere de garantie de la liberte d'expression. La France ne peut qu'encourager les autorites turques a mettre en oeuvre rapidement et a approfondir ces mesures. C'est dans le meme esprit que nous invitons les autorites a faire respecter les clauses des engagements internationaux auxquels elles ont souscrit en ce qui concerne les droits de l'homme et notamment le non-recours a la torture. A ce titre, nous avons note avec satisfaction la visite en Turquie d'une delegation de la commission europeenne des droits de l'homme, du 3 au 8 fevrier.

Données clés

Auteur : [M. Perrut Francisque](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47687

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 321

Réponse publiée le : 3 mars 1997, page 1060